

COUR SUPRÊME DU YUKON

Entre

Demandeur/Pétitionnaire

et

Défendeur/Intimé

**ORDONNANCE CONSÉCUTIVE À UNE CONFÉRENCE DE GESTION
D'INSTANCE EN MATIÈRE FAMILIALE**

DEVANT M. LE JUGE/) Le 20
M^{ME} LA JUGE)

À une conférence de gestion d'instance en matière familiale tenue le [date]
_____, à Whitehorse, au Yukon, en présence de [parties et/ou leurs
avocats] _____;

LA COUR ORDONNE CE QUI SUIT :

- 1.
- 2.
- 3.

Fait par la cour

Greffier de la cour

Nous approuvons l'ordonnance telle quelle.

Demandeur/Pétitionnaire

Défendeur/Intimé